

**ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT
DE LA VALLEE DU GARDON**

272 route de Saint Jean du Gard
30140 ANDUZE

NON A LA DECHARGE EN BORDURE DU GARDON

Nous vous avons à plusieurs reprises alerté le Maire sur la nécessité de préserver l'Espace Naturel Sensible en bordure du Gardon situé à Labahou. Nous avons notamment contesté devant le tribunal Administratif l'absence de mesure de protection précisément sur ce terrain (et lui seul) qui constitue le dernier espace naturel ouvert en amont d'Anduze

Dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, la Municipalité n'a pas respecté les règles définies au Plan d'Amenagement et de Développement Durable (PADD) pour la protection des rives du Gardon. En effet cette protection est inscrite au PADD, elle impose le classement en Espace Boisé Classé de l'ensemble des berges afin de préserver la ripisylve (végétation qui borde la rivière) . Cette obligation n'a pas été respecté .

Cette protection avait également été demandée par le Conseil Général du Gard dans ses remarques adressées à la Municipalité. Une fois de plus le Maire n'a pas pris en compte cette demande.

Aujourd'hui ce terrain est en cours de déboisement et de transforme en décharges sauvage .

Pétition :

Les soussignés demandent au Maire de faire respecter la loi et de prendre toutes les mesures nécessaires pour que les déchets soient évacués et que le terrain soit remis dans son état initial.

Ils demandent également au Maire de se mettre en conformité avec les prescriptions de PADD et prendre les mesures de protection qui s'imposent, notamment le classement de cette zone en Espace Boisé Classé comme cela aurait du être fait lors de l'élaboration du PLU

Prénom NOM

Adresse

Signature
